

Cohésion sociale

Vous intervenez dans le champ de la cohésion sociale, de l'insertion professionnelle, de la lutte contre les discriminations en faveur des publics jeunes ou adultes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles, des bénéficiaires de minima sociaux ou de contrats aidés,...

L'Europe, au travers du Fonds Social Européen (FSE), peut vous aider à concrétiser votre projet

Si vous êtes ...

- Une structure d'insertion par l'activité économique, une association intermédiaire, un Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), une entreprise, une association, un partenaire social, l'AGEFIPH, un organisme de formation, l'ACSE,...
- Un Conseil général, la Région Languedoc-Roussillon, une collectivité territoriale, un service de l'Etat

... voici les actions soutenues :

Votre projet		Votre interlocuteur
Renforcer la cohésion sociale et favoriser l'inclusion sociale	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement des bénéficiaires de minima sociaux, formation des contrats aidés, accompagnement social individualisé (ASI) • Elaboration de parcours d'accompagnement individualisés : orientation, bilans, tutorat • Insertion par l'activité économique • Actions d'accompagnement et de tutorat des jeunes volontaires • Ecoles de la 2^{ème} Chance 	Etat (DRTEFP : Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle - DRASS : Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales) Région Languedoc-Roussillon
Mettre en œuvre de Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi - PLIE	<ul style="list-style-type: none"> • Aide à la définition de projets professionnels • Gestion des parcours d'insertion • Ingénierie et mise en œuvre de chantiers d'insertion • Conception et suivi du partenariat territorial • Ingénierie d'actions et d'initiatives locales • Développement des liens avec les entreprises et les décideurs 	PLIE
Appuyer les Politiques d'Insertion des Départements (PDI)	<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration, animation, suivi du partenariat local sur l'inclusion par le travail • Accompagnement professionnel et pré-professionnel des allocataires du RMI et des publics en difficulté • Amélioration des parcours d'insertion des personnes accueillies en chantier d'insertion • Conception, organisation, gestion des parcours d'insertion des publics en difficulté • Développement des services de proximité • Appui à des actions de lutte contre les discriminations sur le marché du travail 	Conseils Généraux
Soutenir les publics ayant des difficultés particulières d'insertion	<ul style="list-style-type: none"> • Actions en faveur des personnes handicapées • Lutte contre l'illettrisme • Actions en faveur des publics sous main de justice et des jeunes sous protection judiciaire • Remise à niveau, pré-qualification, qualification et préparation à la sortie pour les détenus • Formation à destination des personnes relevant de la protection judiciaire • Validation de projets professionnels et de l'expérience • Accompagnement de publics fragilisés de la justice, des victimes de violences,... 	Etat (DRTEFP)
Lutter contre le décrochage et l'abandon scolaire précoce	<ul style="list-style-type: none"> • Prévention de l'illettrisme et du décrochage scolaire • Démarches locales innovantes de lutte contre la déscolarisation • Dispositifs de découverte professionnelle, information, orientation, conseil • Aide à la construction de projets professionnels, découverte de l'entreprise • Actions de positionnement/bilans, accompagnement vers l'emploi • Actions d'ingénierie en vue de l'adaptation des enseignements et des pédagogies 	Etat (DRTEFP)
Lutter contre les discriminations et promouvoir la diversité	<ul style="list-style-type: none"> • Actions de sensibilisation et de formation des acteurs • Sensibilisation des acteurs de l'entreprise • Parrainage • Communication « grand public » • Promotion de la diversité dans l'apprentissage et les contrats aidés • Soutien des initiatives des partenaires sociaux en matière de lutte contre les discriminations 	Etat (DRTEFP)
Agir en faveur des habitants des zones urbaines sensibles	<ul style="list-style-type: none"> • Formation et professionnalisation des adultes relais • Actions spécifiques liées à l'emploi en articulation avec les CUCS • Actions spécifiques en faveur des jeunes diplômés • Création d'emplois d'utilité sociale et collective 	Etat (DRTEFP)



UNION EUROPEENNE

Les priorités transversales de la programmation FSE

L'intégration des personnes handicapées, l'égalité des chances, l'égalité hommes / femmes, le vieillissement actif, l'innovation, le caractère transnational ou régional des projets

Vos interlocuteurs

DRTEFP : Tél. : 04.67.15.77.77 - Email : FSE.DR-LROUSS@dr-lrouss.travail.gouv.fr

Région Languedoc-Roussillon / Service FSE : Tél. : 04.67.22.90.49

E-mail : manchin.fanny@cr-languedocroussillon.fr

Pour les PLIE, se référer à la liste figurant sur le site Europe à l'adresse :

www.languedoc-roussillon.eu

Conseil Général de l'Hérault :

Conseil Général du Gard :

Conseil Général de l'Aude :

Conseil Général des Pyrénées Orientales :

Conseil Général de Lozère :

> **Obtenez des informations auprès de votre interlocuteur**

> **Finalisez avec lui votre projet**

> **Bénéficiez de son appui pendant toute la durée de votre projet**



Condition préalable pour être éligible

Les fonds européens ne sont attribués qu'en complément d'aides publiques nationales (collectivités, Etat...)

Les trois étapes de votre dossier

DEPOT DU DOSSIER

Elaborez votre projet

Remplissez votre dossier de candidature

Déposez votre dossier

INSTRUCTION

Avis des services instructeurs

Décision du comité régional de programmation

Réponse

REALISATION DU PROJET

Réalisez votre projet

Justifiez vos dépenses

Percevez les fonds

Conseils pratiques

- > N'engagez pas de dépenses avant d'avoir déposé votre dossier.
- > Avant de prendre contact avec votre interlocuteur, pour faciliter sa compréhension, pensez à préparer un bref descriptif de votre projet et à élaborer un budget prévisionnel.
- > Téléchargez le dossier type sur le site : www.languedoc-roussillon.eu

Le financement de l'Europe

Les taux de cofinancement maximum au titre du FSE varient, selon les axes, de 45% à 55% du total des dépenses éligibles.

Le taux d'intervention FSE pourra aller jusqu'à 100% pour les microprojets associatifs.